

Du territoire identitaire au maillage fonctionnel: la réforme graduelle des communes dans les Nouveaux Länder allemands

Samuel Depraz

▶ To cite this version:

Samuel Depraz. Du territoire identitaire au maillage fonctionnel: la réforme graduelle des communes dans les Nouveaux Länder allemands. Bleton-Ruget A., Commerçon A., Gonod P. Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Institut de Recherche du Val de Saône Mâconnais (IRVSM), pp.227-235, 2006, 978-2-9527585-05. halshs-01547339

HAL Id: halshs-01547339 https://shs.hal.science/halshs-01547339v1

Submitted on 3 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contribution au colloque « Territoires institutionnels, territoires fonctionnels » IRVSM, 26/09/2003, Mâcon

DU TERRITOIRE IDENTITAIRE AU MAILLAGE FONCTIONNEL:

la réforme graduelle des communes dans les nouveaux Länder allemands

Samuel DEPRAZ

Laboratoire « Mutations des Territoires en Europe » UMR 5045 du CNRS, Montpellier.

Résumé:

La question du maillage territorial a été pleinement relancée en Europe centrale et orientale suite au changement de système survenu à partir de 1989. Entre la réactivation d'anciens découpages territoriaux pré-socialistes, d'assise identitaire, ou bien la transformation des maillages autoritaires hérités du socialisme pour les adapter aux enjeux institutionnels de démocratisation, ou bien la refonte fonctionnelle des unités territoriales en vue d'adapter les échelons administratifs et politiques à la nouvelle économie de marché, l'Europe centrale et orientale s'est transformée depuis 15 ans en un vaste laboratoire de réflexion et d'expérimentation sur les modalités d'organisation socio-économique des territoires. Le contexte de la transition permet toutefois une plus grande malléabilité de ces maillages et, surtout, des réformes en continu depuis 1989.

Cette intervention vise à présenter une étude de cas concernant le maillage communal du nouveau Land de Mecklembourg-Poméranie orientale. Le rejet de l'organisation socialiste des territoires y a été assez général. En revanche, on y observe un mouvement de balancier entre la réactivation de petites communes aux identités politiques et sociales bien marquées, et la tentation du gouvernement du Land de profiter de cette période de réadaptation politico-administrative pour instaurer un maillage communal plus large, fondé sur le modèle ouest-allemand et nord-européen de la grande commune. Entre les deux tendances surgissent des solutions pragmatiques d'organisation territoriale, dont la durabilité variable reflète la constante évolution des équilibres entre impératifs opérationnels et représentations sociales.

L'opposition formelle proposée entre les « territoires institutionnels » et les « territoires fonctionnels » suggère un décalage possible entre ces deux pôles, décalage lié à l'évolution constante du contexte socio-économique. La spatialité mouvante des territoires fonctionnels s'inscrit en faux avec des territoires institutionnels bien souvent immuables, voire rigides. Il nous semble cependant que ce décalage n'est pas entièrement explicable par le binôme proposé : l'introduction d'un troisième terme, celui de *territoire identitaire*, permet peut-être de rappeler l'importance des représentations collectives et du politique dans la définition des maillages territoriaux, comme l'exemple allemand proposé pourra, on l'espère, l'illustrer.

I. L'IDENTITAIRE ET LE FONCTIONNEL, UNE DEFINITION PREALABLE

1.1. Deux approches distinctes des territoires

Les travaux de géographie portant sur le concept de « territoire » ont souvent proposé une approche politique du terme en traitant des territoires d'influence d'une institution donnée : répartition des pouvoirs, aires d'influence des maillages administratifs forment ainsi le cœur des travaux de Claude Raffestin (1983) ou de Robert David Sack (1986). Ces territoires peuvent être conçus comme des espaces de compétence, c'est-à-dire qu'ils sont envisagés dans leur dimension « fonctionnelle », comme des outils matérialisant sur le terrain une stratégie d'action. Ils sont identifiés par des relations de pouvoir entre acteurs.

Mais la réflexion peut aussi porter sur un autre aspect du concept de « territoire » – un autre axe préférentiel, qui n'exclut pas le précédent : celui qui décrit le cadre vécu du quotidien. Ce sont des territoires qui portent la trace des héritages culturels d'un groupe social et qui présentent de nombreux marqueurs de territorialité : des églises, des monuments historiques, des espaces publics de rassemblement, des éléments reconnus du cadre naturel, etc. Ce sont des « lieux de condensation » de la vie sociale (Debarbieux, 1995) ou les territoires revendiqués d'un produit local, de fêtes de villages (Di Méo, 1998). On s'intéresse ici aux relations entre acteurs du quotidien, à l'échelon local, voire aux représentations collectives attachées à un espace donné.

Ces territoires peuvent être qualifiés d'« identitaires » par distinction avec les précédents. « identitaire » doit être pris ici au sens large : on ne voudrait pas enfermer le terme dans une vision trop réactionnaire d'appropriation/exclusion spatiale. L'identitaire décrit aussi semble-t-il un lieu auquel une libre inclination peut conduire, un territoire d'attachement dont les limites peuvent être floues et mouvantes. C'est l'expression individuelle d'une relation d'appartenance à un espace social déterminé. Ce concept se rattache à la géographie culturelle voire à la sociologie ; il fait appel à la notion centrale d'« espace vécu » (Frémont, 1973) et à la géographie des représentations.

1.2. Des concepts opposés et complémentaires

Un bref exercice de distinction scolastique permet peut-être de préciser ces deux approches – tout en insistant sur la valeur essentiellement herméneutique de cette opposition formelle.

- L'identitaire et le fonctionnel reprennent ici une distinction classique entre *représentation* et *action*, ce qui permet d'ailleurs de souligner leur lien : l'une et l'autre approche s'entretiennent constamment ; chaque groupe d'acteurs privilégiera un aspect ou l'autre selon l'occasion.
- Les deux types d'approche identitaire et fonctionnelle semblent aussi pouvoir être distinguées selon leur échelle d'application. En effet, si l'on se place à l'échelon local, les administrations territoriales doivent trancher entre des impératifs de rationalisation du service public, de viabilité des services techniques municipaux dans la réalisation de travaux d'équipement bref des contraintes d'ordre fonctionnel et des impératifs tout autant essentiels de représentation des populations locales, de respect des cadres de vie locaux souvent délimités par l'unité de vie locale, c'est-à-dire le village. Ce qu'on appelle ici l'identitaire. Or le premier point appelle un travail intercommunal, une réflexion élargie sur un espace méso-régional, tandis que le second au contraire tente de respecter les sociétés locales à l'échelle micro-locale du hameau parfois (par exemple l'Ortsteile, en Allemagne, lieu-dit au statut reconnu).
- « identitaire » et « fonctionnel » semblent également reposer sur deux visions distinctes de la temporalité. Si l'on admet que l'identitaire est une représentation individuelle ou collective servant de repère dans les relations sociales, alors il peut évoluer mais requiert un minimum de stabilité dans le temps. Le fonctionnel quant à lui constitue une adaptation rapide au contexte socio-économique. C'est une exigence d'efficacité pour maximiser des avantages, une stratégie d'action; le territoire fonctionnel a une valeur performative.

Ces deux approches sont-elles donc compatibles ? Bien souvent, les approches fonctionnelles et identitaires sont présentées en opposition : une gestion trop centralisée fait fi des expressions locales de la démocratie, tandis que le localisme politique perd toute efficience dans l'action. Pourtant, cette opposition résulte surtout de l'induration de conflits d'intérêts locaux, c'est-à-dire d'une simplification politique du discours. Il faut en effet plutôt pouvoir concevoir ces deux échelles comme complémentaires. L'une vit de l'autre : l'identitaire facilite une prise de décision

démocratique pour l'action intercommunale, le fonctionnel améliore l'effectivité des politiques locales. Le défi du maillage *institutionnel* au niveau communal est donc de réussir cette alchimie entre les deux échelles selon un processus de négociation propre à chaque époque et à chaque pays. Le territoire institutionnel serait ainsi le résultat de ces négociations, un état d'équilibre à un instant donné (fig. 1).

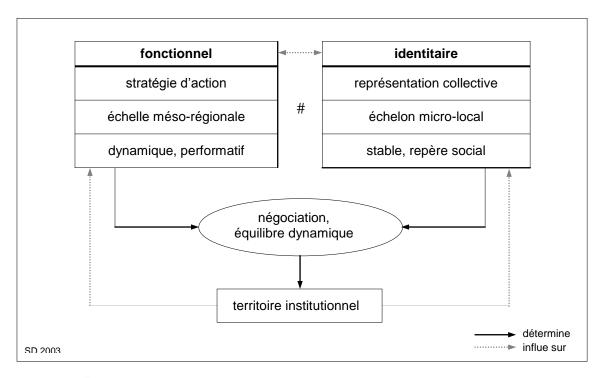


Fig. 1 : identitaire et fonctionnel, essai de formalisation (schéma de l'auteur).

Cette dualité sommaire identitaire / fonctionnel s'avère très éclairante pour cerner les débats autour de la configuration optimale des maillages territoriaux à l'échelon local en Europe centrale (Maurel, 2003). En effet, depuis la rupture systémique de 1989, les pays post-socialistes constituent de véritables laboratoires territoriaux pour la géographie en raison des évolutions socio-spatiales accélérées qu'ils connaissent. Les débats sont vifs et les réformes encore en cours dans le domaine de la territorialité locale.

II. LES CAMPAGNES D'EUROPE CENTRALE : PREGNANCE DE L'IDENTITAIRE ?

2.1. L'identitaire et le fonctionnel sous le socialisme

Quelles sont les données du problème ? Sous le socialisme, on pouvait sommairement distinguer deux niveaux d'organisation de la vie sociale dans l'espace rural : l'échelon traditionnel du *village*, héritage de l'agriculture familiale ou des domaines seigneuriaux (manoirs des Junkers du Brandebourg ou de Mecklembourg-Poméranie) constituant une cellule de vie et un territoire identitaire à ce titre ; mais aussi l'échelon des *structures collectives* de production, de plus en plus vastes : les Fermes d'État ou les coopératives agricoles.

Ce dernier échelon était plus qu'une structure économique : il englobait bien des fonctions de la vie politique et sociale. Les services sociaux (médecins, crèches et centres culturels), les navettes regroupant les travailleurs des villages des environs, les débits de boisson et les commerces, tout dépendait de la Direction de l'exploitation collectivisée. L'emprise politique des

cellules locales du parti était également appliquée à l'échelon du territoire des coopératives et fermes d'État : les communes étaient gérées par des *Conseils du peuple* communs, selon un regroupement similaire à celui des exploitations collectivisées. La coopérative pouvait ainsi être regardée comme le territoire fonctionnel par excellence de l'espace rural socialiste.

Ceci est d'autant plus prégnant que la politique de la plupart des États satellites centreeuropéens s'est efforcée moderniser l'organisation des campagnes en regroupant la plupart des services sociaux dans les bourgs centraux. Cette nouvelle organisation socio-spatiale a signifié la fermetures d'écoles dans les villages les plus isolés; elle a entraîné la construction d'habitats collectifs et de centres de services près des sièges des coopératives. Il y a même eu fusion progressive entre certaines communes: ces mutations rapides et encadrées du rural ont ainsi signifié une dé-légitimation de l'échelon identitaire local par le système d'État socialiste, lequel s'est efforcé d'ajuster l'échelon villageois avec les territoires fonctionnels élargis du socialisme, procédant ainsi à une « dé-territorialisation » autoritaire (Maurel, 1984 et 1989) des campagnes.

2.2. Les campagnes post-socialistes marquées du sceau du local

Après 1989, une volonté de justice historique a conduit la plupart des pays d'Europe centrale à rompre au plus vite avec l'organisation territoriale du socialisme d'État (BSLG, 1993). La disparition des coopératives et des fermes d'État, bien souvent en situation financière désastreuse, tout comme la décollectivisation des terres ont entraîné une réappropriation sociale du territoire rural. Et surtout, en conformité avec le paradigme dominant de démocratisation de la vie locale, les villages ont gagné un statut de collectivité locale avec une forte autonomie décisionnelle et budgétaire.

C'est même un processus d'émiettement, d'éclatement territorial qui s'est engagé dans certains pays d'Europe centrale : Hongrie, République Tchèque notamment (Horváth, 2000). Quelques conséquences de ce changement territorial ont été immédiatement visibles : nouvelles associations, programme de rénovation du bâti, fêtes de village. Ce sont ces signes qui ont pu conduire, peut-être un peu hâtivement, à parler d'une revanche du local ou de « reterritorialisation » rurale, par opposition à la situation connue sous le socialisme (fig. 2).

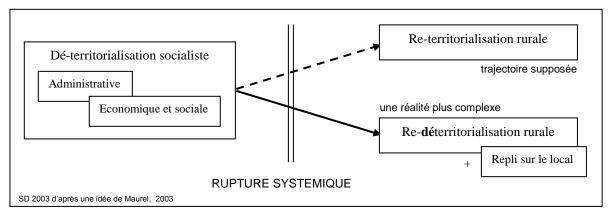


Fig. 2 : évolutions possibles de la territorialité dans les campagnes post-socialistes.

Car si l'on y regarde de plus près, Quelles sont les conséquences de cette primauté accordée aux revendications locales? Une plus grande expression de la démocratie directe, certes, mais aussi des disparités croissantes entre communes. Les niveaux de richesse peuvent varier du simple au double entre communes voisines, tout comme les taux de chômage ou la natalité. Et plus encore, la situation économique du rural s'avère souvent très critique par-rapport au contexte

national et aux espaces urbains : il y a crise du secteur agricole, excédent de main d'œuvre sans possibilités de reconversion locale (Streith, 1997). La plupart des villages sont en décroissance démographique nette, avec généralement des soldes naturels et migratoires négatifs.

Des aides et des programmes d'ajustement existent et commencent à faire sentir leurs effets : programme des villages rénovés, programmes thématiques annuels du Bund, aides de l'Union européenne se traduisent très visiblement dans le paysage rural. Mais ils concernent surtout l'équipement public et sont conditionnés à la candidature des communes, au montage de projets et à la recherche de partenariats, c'est-à-dire à une mise en concurrence qui repose précisément sur le dynamisme et les moyens locaux, lesquels sont très inégaux. En bien des cas, les paysages rénovés du rural est-allemand font ainsi l'effet d'un écrin soigneusement préservé dans lequel se morfondent des populations locales désœuvrées et appauvries.

Plutôt qu'une renaissance des territoires locaux, les signes de réactivation de l'échelon villageois vus plus haut ne seraient-ils pas en fait les stigmates d'un repli identitaire face à une « re-déterritorialisation » plus globale, provoquée cette fois par la conjoncture du nouveau système de l'économie de marché, lequel s'avère défavorable aux marges rurales ?

III. VERS LE MODELE DE LA GRANDE COMMUNE FONCTIONNELLE

3.1. La spécificité des nouveaux Länder sur la scène nord-européenne

C'est en tout cas ce diagnostic qui a été dressé par les différents Länder et le Bund allemand (pouvoir fédéral). L'éclatement communal des Nouveaux Länder est très critiqué dans l'Allemagne réunifiée : par souci de respecter le retour au local, à l'identitaire, le territoire de la petite commune n'est pas fonctionnel, justement. C'est une question d'économie d'échelle (salaires, infrastructures de l'administration communale), de compétences professionnelles et d'homogénéité des maillages, c'est-à-dire du volume des budgets et des investissements locaux.

La comparaison Est-Ouest est éloquente (fig. 3): l'organisation communale de l'Est diffère radicalement de la situation connue à l'Ouest. Durant la décennie 70, le nombre de communes a en effet été réduit de 65% en R.F.A. Le modèle de « l'ancienne Allemagne » n'est pas uniforme pour autant, mais il existe tout de même une constante : la grande commune (17 000 habitants).

	nombre de communes (1992)	population (1992) en millions	taille moyenne des communes	nb employés pour 1000 hab. (1994)	poids salarial (ouest=100)
OUEST	3438 (35%)	60,53 (77%)	17 606 habitants	20,2	100
EST	7565 (75%)	17,8 (23%)	5 177 habitants	30,7 (41,6 en 91)	145
(Est sans Berlin)	7564 (75%)	14,4 (18%)	1 904 habitants	-	-

Sources: WOLLMANN H., ROTH R. (1999).

Fig. 3 : tableau comparatif est-ouest du maillage communal en Allemagne (état 1992).

La grande commune se retrouve également en Angleterre, au Danemark, en Suède, en Belgique ou aux Pays-Bas (Pfeil, 1999), avec plus de 15 000 habitants en moyenne. Même la Pologne voisine a choisi de maintenir le système socialiste en l'adaptant à la démocratie locale sous forme de grandes communes à gestion centralisée dans un bourg-centre, avec des conseils de village pour représenter le local (Maurel, 2003). La grande commune est donc un trait proprement nord-européen.

De nombreuses réformes territoriales ont déjà pu passer en ex-RDA: l'échelon supérieur des Länder, par exemple, a été entièrement refondé dès 1990, celui des Kreise (départements) vers 1993. Mais au niveau local subsistent bien des hésitations car l'échelon communal reste très sensible aux manifestations identitaires hostiles à toute réforme (Wollmann, 1999).

Land	Réforme communale	Principe	Effets sur les communes	nouvelle taille prévue
Mecklembourg- Poméranie	en projet, échéance 31/12/2004	fusions incitées puis réforme centrale	communes < 500 habitants	Taille minimale 600 à 800 hab.
Brandebourg	en cours, loi du 16/03/2001	fusions incitées puis réforme centrale	1475 => 422 (-72%)	taille moyenne 6161 hab.
Saxe-Anhalt	en projet, Leitbild 2000- 2004	fusions incitées puis réforme centrale	fusion selon l'intercommunalité	taille minimale 7000 hab.
Saxe	19/08/1993	réforme centrale fusions obligatoires	1635 => 848 (-48%)	taille moyenne 5424 hab.
Thuringe	16/08/1993 et nouvelle en projet	réforme centrale fusions obligatoires	1699 => 1025 (-40% en 93)	taille moyenne 2536 hab.

Sources : synthèse d'après Ministères de l'intérieur Brandenburg/Mecklenburg-Vorpommern/Sachsen-Anhalt (2003).

Fig. 4: les réformes communales dans les nouveaux Länder allemands depuis 1993.

Certains Länder ont adopté une première réforme communale dans la foulée des changements systémiques, vers 1993. Une deuxième vague semble imminente dans 4 des nouveaux Länder, eu égard aux nombreux documents de sensibilisation des différents Ministères de l'intérieur (fig. 4).

Les arguments avancés pour la réforme territoriale sont tous fonctionnels. Le contexte de décroissance démographique générale à l'Est ainsi que l'endettement croissant des communes est avancé pour justifier les premières lois allant dans le sens d'une réforme centrale. C'est ainsi que la réforme cristallise les contre-arguments identitaires (pétitions, motions de partis politiques).

3.2. Une transition graduelle vers la grande commune

De ce fait, le mode de passage vers la réforme qui a été choisi relève d'un processus graduel. Il a été amorcé par plusieurs dispositifs destinés à faciliter le travail intercommunal entre petites « républiques locales ». Ces dispositifs semblent de plus en plus avoir un statut transitoire actuellement, mais leur diversité traduit bien les efforts entrepris pour concilier identitaire et fonctionnel, comme en témoigne l'exemple du Land de Mecklembourg-Poméranie :

création de regroupements administratifs obligatoires, les Ämter (offices intercommunaux) pour aider les petites communes à gérer les affaires nécessitant des compétences professionnelles. Ces structures regroupent tous les services municipaux des communes membres, élaborent les budgets, exercent un contrôle en légalité en amont des décisions communales et conseillent les élus en matière juridique et budgétaire. Les maires, tous bénévoles dans ces communes rurales de moins de 1000 habitants, ainsi que quelques élus de chaque commune membre siègent dans un conseil commun au pro rata des habitants qu'ils représentent. Les affaires sont traitées par des commissions thématiques et votées à la majorité qualifiée, mais selon un principe intangible de base : les communes restent juridiquement souveraines dans leurs décisions, l'Amt ne constitue qu'une facilité administrative et une plate-forme d'échanges.

- Encouragement à la fusion de communes : le Land a offert une « corbeille de mariage » aux communes volontaires pour fusionner d'ici le 31 décembre 2004. Les tarifs croissent avec nombre de communes impliquées mais décroissent à mesure qu'on approche de 2004. Atout supplémentaire : si les communes fusionnées dépassent le seuil critique des 5 000 habitants, elles sont exemptées d'office intercommunal (Amtsfrei). Le maire principal redevient professionnel au-dessus de 15 000 habitants. Des chefs de conseil local restent élus dans chaque village, ils siègent au conseil municipal et représentent le village dans les affaires le concernant directement. C'est l'expression directe du modèle nord-européen. L'incitation à la fusion volontaire est d'ailleurs souvent vue comme une première étape avant la fusion obligatoire par réfome (Saxe-Anhalt, Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie).
- Créations d'associations intercommunales pour traiter d'un équipement spécifique ou pour réfléchir en commun au développement et à l'aménagement du territoire. Principe des Zweckverbände, équivalent des SIVOM ou SIVU, dont la géométrie varie avec le projet commun (réseaux d'égouts, gaz de ville, développement touristique) et permettent de dépasser les frontières administratives de base (Ämter et Kreise).

La juxtaposition de ces différentes possibilités de regroupements fonctionnels donne une carte extrêmement mouvante du maillage administratif local. Certaines communes jouent le jeu du regroupement, d'autres demeurent plus isolées. Et il est vrai que pour l'instant, ce clivage s'exprime essentiellement entre communes gagnantes et communes perdantes de la transition.

3.3. Les inégalités de la transformation systémique

Là encore, la sélectivité de la transition a opéré : nos entretiens ont montré que les élus locaux les plus dynamiques, ayant une formation supérieure ou un capital culturel, s'en sont tirés au mieux. Ils animaient des associations intercommunales et ont permis des fusions à l'amiable entre communes. L'existence d'une activité économique locale est également déterminante pour motiver des projets communs, dans le tourisme en particulier. Les communes rurales en situation périurbaine, récemment incluses dans un mouvement de déconcentration de l'habitat à l'Est de l'Allemagne, sont également les très rares communes rurales pouvant se vanter d'une évolution positive de leur population voire de leur natalité. Ce dynamisme aide à l'ouverture territoriale.

Des relations interpersonnelles entre élus peuvent parfois aussi expliquer des fusions communales, lorsque les communes connaissent une situation socio-économique comparable et sont de taille similaire : bien des petits villages craignent en effet la dilution dans une commune polarisée par un bourg-central plus grand. Des affinités au sein des partis politiques peuvent y aider. Les fusions sont plus réduites, elles se font alors entre deux voisins.

A l'inverse, les isolements s'expliquent par de vieilles rivalités entre villages, que les élus locaux ne veulent pas dépasser, ou par une situation économique critique : certaines communes n'ont pas su vendre leur patrimoine immobilier, par exemple. Si bien qu'elles se retrouvent à devoir entretenir vingt à cinquante logements dégradés et aux deux-tiers vides. La question des anciens logements collectifs est en effet le premier facteur d'endettement communal à l'Est et isole certaines municipalités en grevant durablement leur capacité d'investissement.

C'est pour contrer cette tendance que le Land voisin du Brandebourg mène quant à lui une politique plus offensive depuis 1997 : les fusions volontaires, progressives, ont été accélérées par une loi votée en 2001 qui rend ces fusions obligatoires sous 2 ans. Ceci s'accompagne d'un important travail de conviction à l'échelon local, le Brandebourg jouant ostensiblement la carte du « territoire fonctionnel » en tentant de minorer les objections identitaires. Même si la propagande du Land doit affronter de nombreuses pétitions et incompréhensions, le but doit être atteint pour les élections municipales d'octobre 2003.

CONCLUSION

La tendance générale en Allemagne post-socialiste peut se résumer en un mouvement de balancier. D'abord s'est enclenché un fort processus de fragmentation de l'échelon local avec l'émergence de petits gouvernements locaux, mais aussi avec le creusement des inégalités entre communes. Maintenant s'esquisse un retour de balancier en faveur de découpages plus fonctionnels, mais selon un mouvement plus lent. Cette deuxième phase est marquée par un passage graduel vers un maillage élargi selon des dispositifs transitoires : offices ou syndicats intercommunaux, incitations à la fusion forment un large panel de possibilités, lesquelles permettent aux communes de se découvrir et de tester les coopérations possibles entre elles.

Avec l'émergence des questions européennes, l'échelon régional focalise souvent le débat dans l'espace post-socialiste. Mais dans l'Allemagne réunifiée, les tensions résident bien ici dans le local. Reste que le modèle tendanciel est désormais très clairement celui de la *grande commune*. La question est alors d'aboutir à un équilibre prudent entre un rôle représentatif de l'échelon local – lequel permet au maillage identitaire de rester actif – et un rôle décisionnel conféré au maillage élargi et plus fonctionnel des nouvelles institutions communales.

Pour autant, ces remaniements territoriaux gagnent-ils effectivement en efficacité? Le caractère « fonctionnel » d'un territoire passe-t-il nécessairement par sa taille? La tentation reste grande de considérer l'argument « fonctionnel » comme un raccourci quelque peu hâtif pour en réalité coller plus près à *un autre mythe territorial*, celui de l'Allemagne réunifiée : la grande commune ouest-allemande, étendue à l'ensemble du pays, soulignerait enfin l'unité territoriale retrouvée de la maille communale allemande.

Références bibliographiques :

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE GÉOGRAPHIE, 1993. «Changements administratifs et territoriaux dans la nouvelle Europe », Tome 26 n°3-4, Montpellier, 349 p.

DEBARBIEUX B., 1995. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », L'Espace Géographique, vol. 24 n°2, Belin-Reclus, Montpellier, p. 97-112.

DI MÉO G., 1998. Géographie sociale et territoires, Nathan Université, Paris, 317 p.

FRÉMONT A., 1976. La région, espace vécu, P.U.F., Paris, 223 p.

HORVÁTH T. (Ed.), 2000. *Decentralization: Experiments and Reforms*, Open Society Institute, coll. «L.G.I. Books », Budapest, 423 p.

INNENMINISTERIUM MECKLENBURG-VORPOMMERN, 2003. Eckpunkte zur Reform der öffentlichen Verwaltung, Verwaltungsreform MV, Schwerin, 65 p.

MAUREL M-C., 2003. « Collectivités locales ; de nouveaux modes de gestion en Europe centrale », Le Courrier des Pays de l'Est, n°1033, p. 1-12.

MAUREL M-C., 1994. « La naissance de nouveaux acteurs sociaux sur la scène locale », Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 25 n°4, p. 131-145.

MAUREL M-C., 1989. « Sociétés locales, territoires, pouvoirs en Europe de l'Est », Espace Rural n°20 : « Pouvoir, territoires, identités dans les sociétés rurales européennes », Université Paul Valéry, Montpellier, p. 27-49.

MAUREL M-C., 1984. « Territorialités et pouvoirs », Espace rural vol. 5 n°2, Tome I : Sociétés rurales est-européennes, Université Paul Valéry, Montpellier, 174 p.

MINISTERIUM DES INNERN DES LANDES BRANDENBURG, 2001. Das neue Gemeindereform-gesetz, informationen für Bürger, Mandats- und Amtsträger, coll. « Unter einem Dach, starke Gemeinden für Brandenburg », Potsdam, 83 p.

PFEIL E., 1999. « Co-operation among Local Governments as the Foundation for Regional Subdivision », in Hajdú Z. (Ed.), Regional Processes and Spatial Structures in Hungary in the 1990's, Académie des sciences de Hongrie, Centre for Regional Studies, Pécs, p.77-98.

RAFFESTIN C., 1980. Pour une géographie du pouvoir, Litec, Paris, 249 p.

SACK R. D., 1986. Human territoriality: its theory and history, Cambridge University Press, 256 p.

SOÓS G., TÓKA G., WRIGHT G. (Ed.), 2002. *The State of Local Democracy in Central Europe*, Open Society Institute, coll. « L.G.I. Books », Budapest, 459 p.

STREITH M., 1997. « Dynamiques paysannes et politique agricole dans le Mecklenburg », Ethnologie française, vol. XXXVII n°4 : « Allemagne, l'interrogation », P.U.F., Paris, p. 552-559.

WOLLMANN H., ROTH R. (dir.). 1999. Kommunalpolitik, politisches Handeln in den Gemeinden, Lese + Budrich GmbH, Opladen, 851 p.